

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

SIREDOM, 05 rue Gustave Eiffel, Contact : siredom, à l'attention de M. le président, F-91420 Morangis. Tél. 01 69 74 23 50. E-mail : siredom@wanadoo.fr. Fax 01 69 09 03 59.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.siredom.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.eu-supply.com/siredom.asp>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

SIREDOM- DIRECTION GENERALE, 05 rue Gustave Eiffel, Contact : Mme KECHRID et M. RYNGEL, F-91420 Morangis. Tél. 01 69 74 23 50. E-mail : kechrid.siredom@orange.fr. Fax 01 69 09 03 59.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

SIREDOM- DIRECTION GENERALE, 05 rue Gustave Eiffel, Contact : Mme KECHRID, F-91420 Morangis. Tél. 01 69 74 23 50. E-mail : kechrid.siredom@orange.fr. Fax 01 69 09 03 59.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

SIREDOM, 05 rue Gustave Eiffel, Contact : siredom, à l'attention de M. le président, F-91420 Morangis.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Organisme de droit public.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

marché de collecte des bornes d'apports volontaires verres et emballages.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : n°16.

Lieu principal de prestation : territoire du SIREDOM , départements 91 et une partie sur le 77.

Code NUTS **FR104**.

II.1.3) L'avis implique :

Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

le présent marché à pour objet la collecte des bornes d'apports volontaires verres et emballages.

Il s'agit de la collecte des bornes d'apports volontaires et des cages plastiques pour les emballages ménagers, verres et emballage en matière plastique situé sur le territoire du SIREDOM.

Dans le cadre de se prestations, le titulaire devra suivre le remplissage des bornes, collecter les bornes sur l'ensemble des sites, assurer le transport des différents produits vers les exutoires définis par le SIREDOM, veiller à la propreté des sites d'implantations et des bornes d'apports volontaires, procéder au déplacement ou à l'installation des bornes à la demande du SIREDOM et assurer l'entretien des bornes.

Environ 680 bornes d'apports volontaires et 3 cages plastiques sont réparties sur 450 sites. Estimation annuelle du tonnage: verre collecté 4423 tonnes et emballages en plastique collecté 19 tonnes

Le SIREDOM est divisé en deux zones de collecte:

- une zone nord urbanisé avec un haut le pied peu important demandant une collecte et un suivi de remplissage au moins hebdomadaire.

-Une zone Sud moins urbanisée avec un haut le pied important demandant un suivi de remplissage hebdomadaire et une collecte en moyenne tout les 15 jours.

Concernant la zone Sud, 4 communes plus importantes devront être collectées hebdomadairement : Ballancourt Sur Essonne, Itteville, La Ferté Alais et Milly La Forêt.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

90511000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

environ 680 bornes d'apports volontaires et 3 cages plastiques sont réparties sur 450 sites. Estimation annuelle du tonnage: verre collecté 4423 tonnes et emballages en plastique collecté 19 tonnes

Le SIREDOM es t divisé en deux zones de collecte:

- une zone nord urbanisé avec un haut le pied peu important demandant une collecte et un suivi de remplissage au moins hebdomadaire.

-Une zone Sud moins urbanisée avec un haut le pied important demandant un suivi deremplissage hebdomadaire et une collecte en moyenne tout les 15 jours.

Concernant la zone Sud, 4 communes plus importantes devront être collectées hebdomadairement : Ballancourt Sur Essonne, Itteville, La Ferté Alais et Milly La Forêt.

Le SIREDOM regroupe 112 communes adhérentes.

II.2.2) Options :

Oui.

Description de ces options : la durée du marché est de deux ans, renouvelable une fois par reconduction expresse pour une durée identique, le délai d'exécution du marché démarre à compter de la notification. La date previsionnelle est estimée au 20/11/2009.

Nombre de reconductions éventuelles : 1.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 24 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Le SIREDOM demandera au titulaire du marché une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire pour le remboursement de toute avance.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations sont financées par le budget propre du SIREDOM via les contributions financières des collectivités adhérentes et clientes du syndicat

-Sauf renoncement du titulaire porté à l'acte d'engagement, le versement d'une avance forfaitaire prévue dans les cas et selon les modalités stipulées ci-après, sera effectué pour le marché si le montant est supérieur à 20 000 euros hors taxes.

Cette avance n'est due au titulaire du marché que sur la part du marché qui ne fait pas l'objet de sous-traitance.

Le délai de paiement de cette avance court à partir de la notification du marché.

Le montant de l'avance forfaitaire est déterminé par application de l'article 87 du code des marchés publics.

Ce montant n'est ni révisable ni actualisable.

L'Avance sera versée après constitution d'une garantie à première demande prévue à l'article 105 du code des marchés publics. Cette garantie à première demande peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

L'Avance forfaitaire est remboursée dans les conditions prévues aux articles 87 III et 88 du code des marchés publics.

-Le délai global de paiement est de 40 jours. Il s'appliquera à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Passé ce délai, les intérêts moratoires courent de plein droit au profit du titulaire. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

-Les prestations de ce marché seront traitées à prix unitaire en application d'un bordereau de prix unitaire annexé à l'acte d'engagement

Les prix seront révisables.

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Des candidats individuels ou des groupements solidaires ou conjoints sont acceptés.

Toutefois, si le marché est attribué à un groupement, ce groupement sera obligé de se transformer en groupement solidaire.

Un même candidat ne peut pas présenter d'offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :**

Non.

III.2) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le candidat doit produire:

-Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat ;

-Une lettre de candidature (formulaire DC 4 ou équivalent) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement. En cas de groupement, conformément à l'article 51-iv du code des marchés publics, la lettre de candidature est signée soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché;

-Le DC 5 (ou équivalent) ;

-L'Attestation sur l'honneur relative au respect de l'obligation définie aux articles L.5212-1, L. 5212-2, L. 5212-3, L. 5212-4 du code du travail (ex article L.323-1 du code du travail);

Conformément à l'article 45-iii du code des marchés publics, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs opérateurs économiques pour justifier de ses propres capacités. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Les formulaires " DC 4 et Dc5" peuvent être téléchargés sur le site:

http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires/index.htm.

III.2.2) **Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le candidat doit fournir :

-Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;.

III.2.3) **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le candidat doit fournir :

-Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

-Une déclaration indiquant l'outillage, l'équipement, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marché de même nature ;

- une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé; les prestations sont prouvées par tout moyen et notamment, lorsque les destinataires ont été des opérateurs économiques autres que des pouvoirs adjudicateurs, par des

attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique et, lorsque les destinataires ont été des pouvoirs adjudicateurs, par des certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente.

III.2.4) Marchés réservés :

Non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

Non.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

Non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. prix de la prestation. Pondération : 55.
2. valeur technique de l'offre. Pondération : 45.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

2009-12.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 20 août 2009 - 16:00.

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

20 août 2009 - 16:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

26 août 2009 - 09:00.

Lieu : morangis.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :**

Non.

VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :**

Non.

VI.3) **AUTRES INFORMATIONS :**

1. le présent marché est conclu conformément aux dispositions du code des marchés public du 1^{er} août 2006.

Il est soumis aux dispositions des Articles du Code des Marchés Publics correspondant à cette procédure et notamment aux dispositions des articles 33, 40, 57 à 59.

2. Unité monétaire: euros

3. Les documents de consultation pourront être obtenus gratuitement jusqu'au 20 août 2009 à 16h00:

- soit sur demande écrite (en version papier ou fichier électronique) au SIREDOM à l'adresse indiquée à la rubrique I.1 "adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique)" en précisant obligatoirement l'objet du marché et l'adresse postale du demandeur ou l'adresse électronique selon le cas;

- soit retiré sur place au SIREDOM aux jours et horaires de réception du public soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00- 14h00 à 17h00 (sauf jour férié)

- soit en le téléchargeant gratuitement sur le site www.eu-supply.com/siredom.asp.

Le règlement de la consultation est téléchargeable directement à l'adresse mentionnée ci-dessus sans identification de l'opérateur économique.

En revanche, pour télécharger les documents autres que le règlement de la consultation, les opérateurs économiques s'identifient. Ils indiquent le nom de la personne physique chargée de leur téléchargement ainsi qu'une adresse électronique permettant au pouvoir adjudicateur, le cas échéant, d'établir de façon certaine une correspondance électronique avec l'opérateur économique concerné.

Pour tout renseignement complémentaire relatif à la récupération en ligne des pièces du dossier, les entreprises peuvent appeler l'assistance téléphonique de cette plate-forme de dématérialisation SYNAPSE au n° (+33) 172 339 070 qui les aidera à s'enregistrer gratuitement et leur expliquera le cadre de la démarche.

4. Les plis concernant les offres doivent être, avant la date limite de réception des offres, soit remis contre récépissé aux jours et horaires de réception du public soit transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de réception et de garantir sa confidentialité (lettre recommandée avec avis de réception, envoi de type chronopost ou équivalent...) à l'adresse suivante:

siredom

a l'attention de M. le président

05, rue Gustave Eiffel

91420 morangis

- soit déposées par voie électronique sur le site internet www.eu-supply.com/siredom.asp. Selon les conditions définies au règlement de la consultation

Le dossier du candidat devra être composé d'un sous-dossier mentionnant " offre pour le marché n°2009-12" comprenant les documents liés à la candidature et à l'offre.

Les formats de fichier que nous acceptons sont: .doc / .pdf.

Ces fichiers seront nommés de la manière suivante: " nom du document.extension ".

Le candidat devra déposer son dossier, au plus tard jeudi 20 août 2009 à 16h00 délai de rigueur, sur le site www.eu-supply.com/siredom.asp

Pour tout renseignement complémentaire, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de SYNAPSE Entreprises par mail sur info@synapse-entreprises.com ou au (+33)172 339 070 qui les aidera à s'enregistrer gratuitement et leur expliquera le cadre de la démarche.

Les plis qui seront remis après la date et l'heure limite de réception des offres ne seront pas ouverts et seront retournés à leurs auteurs.

5. La durée du marché est de deux ans renouvelable une fois par reconduction expresse pour une durée identique, le délai d'exécution du marché démarre à compter de la notification du marché. La date prévisionnelle est estimée au 20/11/2009.

La reconduction expresse sera réalisée par courrier recommandé avec accusé de réception trois mois avant son terme.

Il est précisé qu'à l'article li.3) " Durée du marché ou délai d'exécution" du présent avis la date d'attribution du contrat doit être comprise comme la date de notification de ce dernier.

6. Les offres inappropriées au sens du 3° du II de l'article 35 du code des marchés publics, ainsi que les offres irrégulières ou inacceptables au sens du 1° du I de l'article 35 du code des marchés publics seront éliminées.

Pour les candidats dont l'offre peut être examinée, le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés suivants:

A) Critères:

Critère 1 : Prix de l'offre 55 points

Critère 2 : Valeur Technique de l'offre 45 points

B. Notation

Critère 1 : Prix de l'offre 55 points

L'Évaluation de la valeur économique de l'offre portera sur le prix global de la prestation au regard du montant global ressortant du détail quantitatif estimatif.

Les offres seront classées en fonction de leur prix. Le jugement du critère " prix de l'offre " tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la moins chère.

Les offres seront classées sur une échelle de 55, selon le calcul suivant :

Classement de l'offre du candidat noté = (Montant de l'offre la moins chère / Montant de l'offre du candidat noté) x 55

Le niveau 55 correspond à l'offre la moins chère.

Le maximum de points sera accordé à l'entreprise ayant remis la meilleure proposition soit 55 points.

Critère 2- valeur technique de l'offre 45 points

L'Évaluation de ce critère portera sur 4 sous critères :

-Sous-Critère 1 : Organisation du service proposée par les candidats : 30 points

-Sous-Critère 2 : Méthodologie proposée pour la transmission d'information au SIREDOM: 5 points

-Sous-Critère 3 : Méthodologie proposée pour les impératifs de Sécurité: 5 points

-Sous-Critère 4 : Présentation des mesures mise en oeuvre pour limiter l'impact sur l'environnement : 5 points

Chaque sous-critère sera apprécié en multipliant le nombre de points maximum du sous-critère par l'un des coefficients suivants :

-Très satisfaisant : 1

-Satisfaisant : 0,7

-Moyennement satisfaisant : 0,5

-Peu satisfaisant : 0,3

-Insatisfaisant : 0,1

7. Conformément à l'article 46 du code des marchés publics, le marché ne peut être attribué au candidat que sous réserve que celui-ci produise, dans le délai imparti:

-1° Les pièces prévues aux articles D.8222-5 et D.8222-7 à D.8222.8 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

-2° Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

8. Tout renseignement complémentaire sera communiqué par le pouvoir adjudicateur six jours au plus tard avant la date limite de remise des offres pour autant que les demandes aient été faites au plus tard dix jours avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront effectuées dans le délai indiqué ci-dessus par courrier postal ou télécopie.

9. Les pièces mentionnées aux rubriques lii.2.1, lii.2.2 et lii.2.3 du présent avis devront être établies par tout candidat et par chacun des co-traitants pour un groupement. Si l'entreprise envisage dès sa candidature de soustraire une partie des prestations avec un ou des entrepreneurs mentionnés nominativement, elle devra joindre les mêmes documents concernant le sous-traitant.

10. Des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours soit auprès du greffe du Tribunal Administratif de Versailles dont les coordonnées sont indiquées à la rubrique Vi.4.3 soit auprès du Siredom-Pascale KECHRID Services Achats-Marchés Publics tel :01.69.74.23.50. Fax 01.69.09.03.59. Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 10 juillet 2009.

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles. E-mail : greffe.ta.versailles@uradm.fr. Tél. 01 39 20 54 00. URL : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>. Fax 01 30 21 11 19.

VI.4.2) **Introduction des recours :**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles. E-mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Tél. 01 39 20 54 00. URL : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>. Fax 01 30 21 11 19.

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

10 juillet 2009.